

divers secteurs de l'activité économique canadienne. J'espère que personne ne croira que la mesure relative à l'automatisation est devenue nécessaire par suite du grand succès remporté par ce Conseil de la productivité. Les mesures prévues au chapitre 4 des statuts de 1960 auraient pu, j'en suis sûr, donner au ministre autant de pouvoir pour coordonner les activités des ouvriers, des patrons et du gouvernement que la présente mesure semble le faire, du moins en apparence.

Permettez-moi de dire quelques mots des observations de l'honorable député de Vancouver-Burrard. Il s'inquiétait de la diminution de l'emploi dans les banques. Pour ma part je m'affole presque de voir dans les banques où je fais affaire, tant d'hommes et de femmes qui semblent vivre de l'intérêt sur les prêts consentis, que ce soit à moi ou à d'autres. L'emploi ne semble pas baisser si rapidement dans les banques à chartre.

M. Berger: Que dire de l'argent libre de dette?

M. Byrne: Ce serait peut-être une forme d'aide qui nous dispenserait de tenir compte de nos versements.

L'honorable député a aussi trouvé moyen de parler, à l'occasion du débat sur l'automatisation, du plan d'assurance-santé de la Saskatchewan. Pour moi, je suis incapable de saisir le moindre rapport entre ces deux questions. Comme je l'ai signalé, le ministre s'est servi d'une foule d'expressions à peu près vides de sens pour nous présenter cette question. Il ne serait donc pas très correct de prendre à parti l'honorable député de Vancouver-Burrard pour avoir mêlé au débat la question de l'assurance-santé. Permettez-moi seulement de lui faire remarquer qu'il ne s'est produit aucune migration massive vers la Saskatchewan de personnes désireuses de profiter du plan d'assurance-santé. En fait, l'industrie de la Saskatchewan emploie moins de gens à l'heure actuelle qu'en 1944, au moment de la création de ce paradis.

M. Peters: Ce n'est pas exact. Montrez-moi les chiffres. Il est possible que certaines personnes aient déserté la ferme mais le cas n'est pas vrai pour l'industrie.

M. Byrne: Si l'honorable député souhaite faire un discours sur cette question, libre à lui.

M. Peters: Sans doute le ferai-je.

M. Byrne: Je maintiens qu'à l'heure actuelle, l'industrie de la Saskatchewan emploie moins de personnes qu'en 1944, je parle de l'industrie de la fabrication. Apparemment, la Saskatchewan se préoccupe du problème sans l'aide du ministre.

[M. Byrne.]

M. Barnett: N'est-ce pas aussi le cas en Colombie-Britannique?

M. le président suppléant: Les députés ne peuvent parler qu'à tour de rôle.

M. Byrne: J'ai mentionné une loi que la Chambre a adoptée en 1960 afin d'instituer le Conseil national de la productivité. Où en est-il? Qu'a-t-il fait? Apparemment, on espérait que ce Conseil commencerait ses travaux en mars dernier car, le 15 mars 1961, les représentants du salariat, du patronat et du gouvernement se sont réunis à Ottawa sous les auspices du ministre du Travail et du ministre du Commerce. Voici l'extrait d'un article du *Citizen* d'Ottawa du 12 octobre 1962:

La plupart des dirigeants du monde des affaires et des chefs des syndicats ouvriers assistaient à la réunion d'Ottawa à laquelle ils avaient été conviés par les ministres du Commerce et du Travail eux-mêmes, MM. Hees et Starr. Ils seraient convenus de fonder un conseil permanent, financé par les trois groupes et chargé d'assurer la coopération et la consultation permanente entre le patronat, le salariat et le gouvernement dans les questions économiques.

Apparemment, les délégués du gouvernement les ont rebutés car, si nous interprétons leur raisonnement, cet organisme à constituer devait servir à promouvoir, de façon effective, la production et les bonnes relations entre le patronat et le salariat. L'initiative a avorté. Hier, le ministre que je questionnais à propos du chômage, m'a répondu que le seul vrai chômage existant en ce moment était celui de la main-d'œuvre agricole. Ce n'est pas vrai. Le ministre s'aveugle volontairement; qu'il ouvre les oreilles pour entendre s'il ne veut pas s'ouvrir les yeux.

L'hon. M. Starr: Vous avez été absent pendant longtemps et n'êtes pas au courant de ce qui s'est passé.

M. Byrne: Nous espérons en tout cas que cette mesure législative aura des résultats concrets et qu'elle ne sera pas simplement un nouvel écran de fumée pour s'assurer des suffrages aux prochaines élections. Des mots, encore des mots, mais pas d'actions concrètes. A la vérité, pendant les trois ou quatre premières années où le gouvernement a été au pouvoir, il a soutenu qu'il n'y avait pas de problème, qu'il n'y avait aucune raison de s'en faire. A l'entendre, nous étions des prophètes de malheur quand nous disions qu'il y avait du chômage et qu'il fallait faire face à ce problème. Cette résolution peut indiquer que le gouvernement a quelque chose en vue—nous savons qu'il a quelque chose en vue, et ce sont les prochaines élections, mais pourra-t-il faire quelque chose pour remédier à la grave plaie du chômage?